

Votants : 73

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 13 février 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 20 février 2023

GESTION DES DÉCHETS - SOUTIEN FINANCIER AU DÉVELOPPEMENT DES ATELIERS DE RÉPARATION « REPAIR CAFÉ »

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Thibault HEBRARD à Aurore NADAL, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Eric PERSAIS à Christian BREMAUD, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Claire RICHECOEUR à Jean-Pierre DIGET, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Florence VILLES à Nicolas ROBIN.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Alain LIAIGRE, Lucy MOREAU, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 20 FÉVRIER 2023

GESTION DES DÉCHETS - SOUTIEN FINANCIER AU DÉVELOPPEMENT DES ATELIERS DE RÉPARATION « REPAIR CAFÉ »

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans le cadre de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) souhaite promouvoir les ateliers de réparation type « Repair Café » sur son territoire.

Un « Repair Café » est un atelier consacré à la réparation d'objets, organisé au niveau local avec des personnes qui habitent ou fréquentent le même endroit. Les rencontres sont périodiques en un lieu déterminé où il est possible de réparer un objet apporté avec l'aide de réparateurs bénévoles et d'outils mis à disposition. Il s'agit d'un projet citoyen porteur d'une dimension environnementale, économique et sociale.

Sachant que l'allongement de la durée de vie des objets par le réemploi, la réparation ou la réutilisation contribuent à la réduction des déchets, à la préservation des ressources et à un nouveau mode de consommation plus responsable et considérant l'intérêt que les actions d'un « Repair Café » représentent au titre de la politique de Prévention des Déchets du territoire, notamment en favorisant le développement de l'économie circulaire ;

Depuis 2019, la CAN a participé à leur déploiement en finançant leur réalisation en partenariat avec les différents acteurs locaux (Centre Sociaux Culturels, associations, etc...).

Les résultats réalisés depuis 2019 grâce aux structures aidées par la CAN sont les suivants :

- **60** ateliers « Repair Café » organisés,
- **1 375** kg d'objets détournés vers le circuit de la réparation,
- Un taux de réparation dépassant la moyenne (**59%**),
- Une valeur des objets réparés estimée à **23 783 €**,
- La mobilisation de **730** personnes (participants + réparateurs bénévoles). A noter une réelle dynamique de reprise en 2022.

L'année 2020 a été impactée par la crise COVID. De ce fait, peu d'ateliers ont pu être réalisés. En 2021, quelques ateliers ont pu se concrétiser sur la fin de l'année. Concernant l'année 2022, on peut noter une réelle dynamique de reprise et les bilans établis montrent une évolution constante de ces pratiques permettant de :

- Lutter contre l'obsolescence programmée,
- Prolonger la fonctionnalité d'un produit dans son cycle de vie.

Fort de ce constat, il est proposé de reconduire au titre de l'année 2023, la convention d'aide à la réalisation des ateliers de la réparation de type « Repair Café » avec les structures organisatrices sur le territoire.

Le soutien financier sera subventionné auprès de 4 structures à hauteur de 1 000 € maximum chacune ; elles devront mettre en place 4 ateliers de la réparation en 2023. Le soutien financier sera réparti comme tel : 200 € au lancement, puis 200 € par atelier (mandatés en 1 fois à l'appui du bilan de l'action).

Soit un budget prévisionnel pour l'année 2023 de 4 000 €.

Le choix des 4 structures sera défini ultérieurement.

Le bénéficiaire sollicitant l'aide devra s'engager à :

- Trouver un lieu adapté aux ateliers de réparation,
- Recruter des citoyens réparateurs bénévoles et les former,
- Réunir le matériel (tables, chaises, matériel de réparation),
- Prévoir la communication autour de l'évènement à destination de la presse régionale et du grand public,
- Proposer des alternatives pour les produits non réparés,
- Informer sur la prévention des déchets lors de l'évènement,
- Faire retour d'indicateurs de suivi du projet à la CAN, après chaque atelier.

Une convention sera établie pour l'année 2023 entre l'EPCI et chaque bénéficiaire ; elle définira les engagements des deux parties.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de financement d'aide aux démarches « Repair Café » relatives à la réparation des objets,
- Approuve la convention « type » d'aide à la réalisation des ateliers de réparation jointe en annexe,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer chaque convention avec les 4 structures,
- Autorise les versements s'y afférant, conformément à la convention type jointe en annexe.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Dominique SIX

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué